

Communiqué

Fractionnement d'actions

Faisant suite à la décision des actionnaires prise en Assemblée Générale Mixte du 24 Mai 2017, en sa 12^{ème} résolution à titre extraordinaire, BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE informe ses actionnaires et l'ensemble des acteurs du marché financier régional de l'UEMOA du fractionnement de ses actions dans un rapport de 1 pour 50, soit cinquante (50) actions nouvelles pour une (1) action ancienne.

Cette opération permet à BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE de se conformer à la décision N°2015-005-BRVM-CA et se déroulera selon les caractéristiques ci-après :

- Le nombre d'actions composant le capital de la société passera de 1 088 706 à 54 435 300.
- La valeur nominale des actions s'élèvera désormais à 200 FCFA contre 10 000 FCFA auparavant.

Compte tenu des formalités techniques à accomplir auprès de la BRVM et inhérentes au fractionnement, cette opération prendra effet le **31 Juillet 2017** et non le 20 juillet 2017 comme initialement prévu.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter notre registraire, la Société Générale de Bourse en Côte d'Ivoire (SOGEBOURSE) au téléphone : +225 20 20 12 65, Fax : +225 20 20 14 89, Mail : secretariat.sogebourse@socgen.com.

FAIT A ABIDJAN LE 17 JUILLET 2017

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

